

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	31	2	0

Date de convocation le **27 mars 2026**

Président: Monsieur Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.

Présents :

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Isabelle **GAUTELIER**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET**, Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Marie-Claude **MASSON**, Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Pierre-Philippe **JANIN**, Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Stéphane **GAUBY**, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Monsieur Amar **MANSOURI**, Madame Nathalie **ROUME**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Madame Julie **BERNARD**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Madame Delphine **FAURAND**, Madame Victoria **MARI**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Mme Pia **BOIZET**, Madame Daniela **SEIGNEZ**, Monsieur William **TACHON**, Monsieur Monji **OUERTANI**, Monsieur Philippe **AMBARA**

Procuration :

Madame Nathalie **COURREGES** donne pouvoir à Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Monsieur Jérôme **BUB** donne pouvoir à Monsieur William **TACHON**

MANDAT 2026-2032 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - RENOUELEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2 et L.1411-5 précisant notamment que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée des membres suivants : le Maire, Président, ou son représentant et cinq membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et d'autant de suppléants élus de la même manière. Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Considérant que, suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement intégral des membres de la Commission d'Appel d'Offres par l'élection de ses représentants. Une liste unique est proposée.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE PROCÉDER À L'ÉLECTION des membres devant constituer la Commission d'appel d'offres au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, voté à scrutin secret,

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- Nombre de bulletins blancs et nuls
(au sens de l'article L.66 du code électoral) : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

SONT ELUS :

- TEYRE Fabrice
- CAPELLA Olivier
- GAUTELIER Isabelle

- DEROUBAIX Arnaud
- OUERTANI Monji

en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres,

SONT ELUS :

- JAMBON Monique-Olympe
- GAUBY Stéphane
- JANIN Pierre
- NUNES Delphine
- BUB Jérôme

en tant que membres suppléants.

Le Conseil municipal :

PRÉCISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;

PREND ACTE qu'il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;

PREND ACTE que, en cas de partage égal des voix délibératives, le Président a voix prépondérante ;

PREND ACTE que la commission sera convoquée par le président et que la convocation sera transmise par mail aux membres titulaires de la commission ;

PREND ACTE que la commission se réunira dans un délai minimal de 3 jours après l'envoi de la convocation.

Suffrages exprimés	32	
Vote(s) Pour	32	
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	1	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 avril 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

La secrétaire de séance
Samantha PETIT.